

AVIS n° 13-14/2020 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

Concertation sur le réaménagement de la rue du 22 novembre (2^e tranche)

Le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie à Strasbourg a été saisi par M. X. et par Mme Y. qui font valoir que lors d'une réunion relative au bilan du réaménagement de la 1^e tranche de la rue du 22 novembre, l'adjoint de quartier qui animait la réunion a donné la parole à un commerçant de la rue, président d'une association regroupant les commerçants et quelques habitants, qui a présenté un projet de réaménagement de la 2^e tranche (entre la petite rue du Vieux-Marché-aux-Vins et la rue du Fossé-des-Tanneurs) élaboré par l'association. Cet adjoint aurait indiqué que le projet avait été agréé par la Ville et allait être réalisé. Les requérants s'indignent de ce qu'ils considèrent comme une privatisation de l'espace public, les intérêts des professionnels venant paralyser le jeu des procédures normales de démocratie participative.

Après enquête, il apparaît que les requérants se sont mépris quant à la portée des propositions émises lors de la réunion du 24 septembre 2019 quant au réaménagement de la 2^e tranche : l'association mise en cause n'a présenté qu'un projet d'aménagement *provisoire*, qui n'a pas été présenté comme adopté par la Ville et qui ne peut, en l'état, faire l'objet d'aucun financement par elle. Seules des plantations faites dans le cadre de l'opération *Strasbourg ça pousse* ont été réalisées. D'une part, il est entendu que les décisions à intervenir, au demeurant contraintes par le fait que l'on se situe dans la zone de sortie du parking Kléber, incomberont à la municipalité désignée à l'issue des prochaines élections municipales et devront être inscrites dans le plan pluriannuel d'investissements, d'autre part, il est acquis que ces décisions devront s'inscrire dans le cadre des modalités du droit de participer définies par le Pacte pour la démocratie à Strasbourg.

Délibéré par le Comité d'éthique du Pacte pour la démocratie à Strasbourg dans sa séance du 6 février 2020. Ont pris part au vote : M. Patrick Wachsmann, déontologue de la Ville de Strasbourg, président, Mme Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale et de la politique de concertation, représentant le Maire de Strasbourg, Mme Dounia Goudadi, représentant le Directeur général des services de la Ville de Strasbourg, Mme Mawa Traoré, suppléante, en l'absence de Mme Rose Afom, et M. Pierre Schweitzer, représentants des citoyens.

